

## La question du retour des femmes et enfants de Daech

*Cette synthèse vise à présenter des éléments chronologiques et des éléments de débats entre chercheurs sur la question du retour des femmes et enfants de l'Etat Islamique.*

*La chute de l'Etat Islamique en mars 2019 en Syrie pose rapidement la question du rapatriement des enfants et femmes français, détenus dans les camps d'Al Hol, Roj ou Ain Issa. Si la population française est clivée sur cette question du rapatriement des femmes et enfants, des collectifs de famille se sont constitués, entreprenant toutes les actions possibles pour favoriser leur retour. Pareillement, des avocats à l'instar de Marie Dosé, des parlementaires, le Comité de droits de l'ONU, des journalistes se sont engagés sur cette question. La plupart d'entre eux évoque des motifs humanitaires et sécuritaires, le gouvernement français opte lui sur une politique au « cas par cas », le retour d'enfants se faisant alors au compte-gouttes.*

### I – Contexte

Depuis début 2018, un nombre important de femmes françaises a déserté les rangs de l'Etat Islamique pour se rendre aux forces kurdes du Rojava, avec pour unique ambition de rentrer en France. Aujourd'hui, les mères et enfants sont pour la majorité retenus en captivité dans les camps de Roj, Hol et Ain Issa. Comme l'explique Marie Dosé dans l'émission Ce soir, le débat, diffusée sur France 5 le 19 février, environ deux tiers des enfants ont moins de six ans. Les enfants détenus à ce jour dans les camps sont, soit nés en France et partis jeunes avec leurs parents rejoindre la Syrie ou l'Irak, soit nés en zone de guerre. Globalement, ces enfants et leurs mères sont aujourd'hui confrontés à des conditions de vie très précaires dans des camps. De nombreux manques y sont observés dans les besoins de première nécessité (eau, vivres, soins, vêtements) du fait de l'administration de ces camps par les autorités kurdes ne représentant ni un Etat (les poursuites judiciaires et un procès équitable n'étant de ce fait pas possible) et en conflit avec d'autres acteurs de cette guerre. Les autorités kurdes manquent de moyens et de ressources et sont dans l'incapacité d'assurer aux populations détenues des conditions de vie décentes. Les autorités du Rojava demandent d'ailleurs depuis début 2018 que les enfants et femmes soient rapatriés dans leurs pays respectifs.

En mars 2018, le Directeur du Cabinet d'Emmanuel Macron s'est donc prononcé sur la situation. Plusieurs familles concernées ont en effet reçu un courrier, stipulant que « *les mineurs français se trouvant en Irak ou en République arabe syrienne avaient droit à la protection de la République et pouvaient être pris en charge selon les règles concernant la protection des mineurs et rapatriés, sous réserve que leur responsabilité pénale ait été écartée par les autorités locales* ». Si, dans un premier temps, cette annonce semble présager un retour rapide, aucune mesure concrète n'est prise et la situation humanitaire s'enlise. Au sein des camps, la situation est alarmante. Selon l'humanitaire Dalal Ismaïl, 370 enfants ont perdu la vie dans le camp d'Al Hol en 2019, en raison des températures hivernales très basses et des conditions de vie chaotiques.

A la suite de cet événement, le gouvernement français annonce au mois de février 2019 le rapatriement de soixante-dix enfants et d'une dizaine de femmes des camps puis fait finalement machine arrière avant qu'une doctrine sur le rapatriement soit définie par Emmanuel Macron : un

règlement au « cas par cas ». Les recours sont donc progressivement étudiés dans une situation complexe : La zone du Kurdistan syrien n'est pas directement placée sous l'autorité d'un gouvernement fonctionnel et reconnu, le Kurdistan irakien n'est pas non plus reconnu comme un État et l'Irak refuse un recours à une sous-traitance illégale des dossiers. La France reste la seule autorité compétente à pouvoir juger ces femmes.

Pourtant, les juridictions se déclarent incompétentes pour répondre aux demandes (le Tribunal Administratif de Paris s'est déclaré incompétent dans le cadre d'une saisine en référé, considérant que l'objet de la saisine relève des relations diplomatiques, et non de la responsabilité administrative de l'État). Comme l'exprime Marie Dosé, ces femmes en « détention arbitraire infinie » se retrouvent aujourd'hui dans une impasse, « l'Élysée ne rapatrie pas ces enfants car un sondage a fait d'état une opinion publique opposée » à cette opération.

Une plainte est déposée à l'encontre de l'État français, lui reprochant de ne pas respecter le droit des enfants à la vie, de ne pas les protéger contre les mauvais traitements infligés, et enfin, de ne pas respecter l'obligation d'accorder une protection spéciale aux orphelins privés d'un cercle familial. Pour mettre la pression sur le gouvernement, certaines femmes et clientes de Marie Dosé détenues dans les camps se sont engagées dans une grève de la faim, avec pour objectif d'être rapatriées, de se faire juger et condamner.

## II – Gestion au « cas par cas » appliquée par le gouvernement

Une annonce présidentielle, le 26 février 2019 vient ouvrir une nouvelle phase. Emmanuel Macron annonce lors d'une conférence qu'aucun retour de djihadiste n'est envisagé. Quelques jours plus tard, le 13 mars 2019, Laurent Nunez évoque quant à lui la situation des enfants français détenus dans les camps en Syrie. *« Le retour des enfants de djihadistes français détenus en Syrie, réclamé notamment par certains proches et des avocats, n'est « pour l'instant », pas envisagé ».* Il affirme également que *« Les enfants sont dans la majorité des cas détenus avec leurs parents en tout cas avec leur mère. La question du retour ne se pose pas à l'heure actuelle ».*

Mais, à l'occasion d'une interview en janvier 2020, Nicole Belloubet s'exprime sur le sujet, mentionnant notamment l'hypothèse d'un rapatriement des enfants détenus dans les camps syro-irakiens. Six mois plus tard, le 22 juin, après le rapatriement de dix enfants de djihadistes, la Ministre de la Justice revient sur leur situation. Elle précise que ces enfants n'ont pas choisi de partir. Ce qui créera une polémique au sein du gouvernement, notamment avec le Ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian. Nicole Belloubet reprécise rapidement la primauté de la stratégie du cas par cas.

La recomposition du gouvernement et l'arrivée d'Éric Dupont-Moretti au Ministère de la Justice redonnent la possibilité de discuter cette stratégie du cas par cas au sein du gouvernement. En tant qu'avocat, il s'était à de nombreuses reprises prononcé en faveur du rapatriement d'enfants et adultes *« Bien sûr. Il faut les rapatrier surtout lorsqu'ils encourent la peine de mort, les juger en France. Il faut qu'ils aient le droit à un procès équitable. Ce sont des citoyens français, qu'on le veuille ou non, et on ne peut pas fermer les yeux et faire comme si de rien n'était ».* De nombreuses associations, dont Le Collectif des Familles unies, ont alors réagi à cette nomination *« Nous*

*espérons que ce changement de gouvernement sera l'occasion d'aborder la question des détenus français en #Syrie et #Irak dans une optique conforme aux droits humains, & et à la sécurité à long terme. L'occasion de rapatrier enfin les ENFANTS français détenus dans les camps ».*

Stéphanie Perez, reporter pour France Télévisions s'est rendue à diverses reprises dans les camps. Elle évoque la complexité des conditions de vie, de nombreux cas de dysenteries, des maladies respiratoires, de la malnutrition. En été, de nombreux enfants suffoquent. Elle explique que ces enfants ont l'impression que la France ne veut pas d'eux, alors qu'ils demandent uniquement à revoir leurs grands-parents, aller à l'école, et avoir une chambre. Pour elle, il est donc primordial de rapatrier les enfants.

Au 6 juillet, environ 169 enfants seraient rentrés en France, dont 35 rapatriés depuis les camps syriens contrôlés par les Kurdes. Mais, 300 enfants français sont toujours détenus dans les camps. Ces retours au compte-gouttes provoquent l'incompréhension d'avocats, des proches, ou d'associations humanitaires. Une pétition a été lancée par diverses personnalités comme l'avocat pénaliste Henri Leclerc, dans l'idée d'appuyer le retour des enfants. « *Aucun n'a choisi de naître sur zone ou de rejoindre Daech. Ils sont victimes du choix des adultes. Ils sont, tout simplement, des victimes de guerre* ». D'autre part, l'avocate Marie Dosé exprime l'idée selon laquelle les enfants ont pour les deux tiers moins de 6 ans. Ils n'ont souvent comme souvenirs que les camps, ce qui contrevient à l'affirmation de François Molins de janvier 2018 sur le fait sur les enfants sont des bombes à retardement. L'avocate affirme quant à elle que les enfants qui ont vécu sous Daech ont toujours des souvenirs bien ancrés de la France. Ils ne doivent être considérés uniquement comme de dangereuses personnes, mais plutôt comme les victimes d'un choix qui n'a jamais été le leur.

### III – Le retour des enfants

Progressivement, la prise en charge des enfants rapatriés s'est améliorée. Tout d'abord, une visite médicale est organisée à l'aéroport avec un médecin, afin de connaître l'état de santé de l'enfant. Une réunion préliminaire est ensuite effectuée entre les responsables de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et dans la mesure du possible l'un des parents pour évoquer les habitudes, goûts et préférences des nouveaux arrivants. Enfin, les enfants sont livrés au juge pour enfants de Bobigny, et à l'équipe de l'ASE. Après cette première phase, les enfants sont accompagnés chez des assistants familiaux qui se portent volontaires. Dans l'idée, l'objectif est de ne pas séparer les fratries, les familles pouvant accueillir au maximum trois enfants. Tout un processus médical est déterminé pour comprendre au mieux les besoins de l'enfant. Des examens psychologiques, somatiques, et sanguins sont ainsi réalisés pour assimiler au mieux l'état de santé de l'enfant, qui bien souvent, n'a pas été vacciné, et ne possède pas de carnet de santé. Comme le fait remarquer la directrice de l'établissement, il est compliqué de savoir ce qu'ont vécu les enfants. Certains ont vécu quelques temps sous Daech, ont assisté aux exactions, ont été recrutés comme lionceaux du califat. D'autres, plus jeunes, ont vécu pour la majorité de leur vie dans les camps. Parfois, « *Les petits ont souvent peur des bruits du quotidien, notamment des avions. Les assistants familiaux habitent généralement près de Roissy et les enfants y sont sensibles, ce qui laisse croire qu'ils ont été témoins de bombardements par avion* ». Ces enfants ne sont pas toujours en âge de parler, ou ne parlent pas français, le vécu des enfants dans cette zone de guerre est parfois difficile à retracer.

Outre cet accompagnement, une assistance juridique est déterminée. Les certificats de naissance remis par l'EI ne sont pas reconnus en France. Le parquet civil doit donc demander de mettre en place une recherche en filiation, prenant pour base l'ADN de l'adulte avec lequel ils sont revenus, souvent la mère de famille, le père étant mort au combat. 68 enfants ont été récupérés depuis fin 2016 par l'ASE du département de Seine Saint-Denis. La majorité d'entre eux a entre 2 et 8 ans. Pour ces enfants, plusieurs cas de figure sont envisagés. Ils peuvent retourner dans leur département d'origine, être ramenés vers leur famille, ou vers le parent qui ignorait tout du départ de l'autre parent vers l'EI. La prise en charge de ces enfants est constante, nécessite beaucoup de moyens et d'attention. Comme l'exprime Stéphane Troussel, président du Conseil départemental de Seine Saint-Denis, les professionnels de l'ASE ont été obligés de développer des compétences spécifiques à la prise en charge de ces enfants. Il explique également qu'une enveloppe budgétaire annuelle de 3 millions d'euros par an est prévue pour ces enfants. Selon lui, aucun de ces enfants ne doit payer pour les actes de ses parents, et il trouve dommageable que les pouvoirs français ne s'investissent pas davantage dans cette question.

#### IV – Débats et oppositions, qu'en ressort-il aujourd'hui ?

Dans ce contexte et comme vu précédemment, les familles, rassemblées en collectifs ne cessent d'alerter les pouvoirs publics sur les risques encourus par leurs enfants et petits-enfants en Syrie et Irak. Après avoir écrit à plusieurs reprises au gouvernement, le « *Collectif des familles unies* » s'est mobilisé en écrivant une lettre ouverte directement au Président de la République. L'interpellant par des phrases « choc », les membres du collectif désirent que le Président de la République agisse plus concrètement : « *Vos petits-enfants apprennent le nom des couleurs en regardant autour d'eux, les nôtres ne connaissent que le marron de la boue et le jaune du sable qui les entourent* », « *Vos petits-enfants dorment sous des couvertures et des édredons en plein hiver, les nôtres grelottent sous leurs tentes, emmitouffés dans des anoraks troués, et luttent contre le froid syrien avoisinant moins dix degrés* », « *Vos petits-enfants, parfois, s'interrogent sur la mort et en ont peur, les nôtres assistent à l'agonie de leurs copains atteints de gangrènes, d'infections pulmonaires ou de déshydratation* ».

Dans une lettre adressée au gouvernement début septembre 2020, des familles, élus, avocats et parlementaires de tous bords politiques (hormis le RN) ont émis le souhait de rapatrier femmes et enfants français dans les plus brefs délais. Ils évoquent séparément le cas des enfants et femmes.

Premièrement, ils insistent sur la situation des enfants, en aucun cas responsables des choix de leurs parents. Aujourd'hui, ces enfants vivent dans des conditions de vie atroces, et sont privés de ressources, d'éducation, de soins. Jean Hatzfeld, reporter de guerre et spécialiste du génocide du Rwanda s'est exprimé sur le rapatriement. Selon lui, « *Il faut les rapatrier. Cela ne sert à rien de se poser la question de leur récupérabilité. Si ce sont des bombes, il appartient au pouvoir français de les désamorcer* ». Pour évoquer le sort des *lionceaux du califat* et de leur susceptible réintégration, il se réfère à ce qu'ont vécu les enfants rwandais durant le génocide des Tutsis en 1994. Il exprime en effet l'idée selon laquelle les enfants sont guidés dans leurs actes par les adultes, mais ne peuvent prendre conscience de ce qu'ils font réellement. « *Au Rwanda, il n'y avait plus d'école, de foot. Le fait de tuer est devenu la seule distraction. Puis, ils ont vécu dans un monde* ».

*où la réprobation du génocide est devenue unanime, un mépris de leurs actes est né. Ils ne trouvaient donc aucun lieu pour valoriser ce qu'ils avaient pu être ».*

Plusieurs voix s'élèvent également en faveur du retour des mères en France, et ce pour plusieurs motifs. Tout d'abord, certaines femmes tentent aujourd'hui de quitter les camps pour rejoindre les forces de Daech et participer à sa renaissance. L'exemple d'Hayat Boumediene, femme d'Amedy Coulibaly est parlant. Cette dernière n'était en effet pas présente au procès des attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher, puisqu'elle s'est échappée d'Al Hol pour rejoindre Idlib avec d'autres combattantes. Il est également avéré que les femmes détenues à Roj et Hol sont en contact avec les combattants, hors des camps. Ensuite, certains anciens chefs de Daech ont appelé à la libération des femmes et enfants pour les récupérer au sein de l'Etat Islamique. En outre, certaines femmes réellement désireuses de rentrer en France pour être jugées pourraient être reprises par Daech contre leur volonté.

Enfin, nombre de chercheurs se sont exprimés sur le fait que les mères et enfants doivent être rapatriés ensemble. Malika Mansouri, psychanalyste, explique que le fait de faire rentrer un enfant sans sa mère, c'est le faire payer. Jean Pierre Rosenczweig, magistrat et ancien président du tribunal pour enfants de Bobigny, reconnaît que la séparation peut être difficile. La reconstruction d'un enfant sans son cercle familial est évidemment compliquée, puisqu'il doit se réinvestir dans un milieu inconnu, là où il ne disposera plus de l'amour, de l'attention de sa mère. En outre, un sentiment de culpabilité peut émerger chez l'enfant, lui qui sera rapatrié, tandis que sa fratrie et sa mère restent dans les camps, vivre dans des conditions atroces. Pour les enfants, leur mère n'est pas une criminelle ni un danger, c'est le seul repère auquel ils se sont rattachés depuis toujours. Marie Dosé clarifie le propos en annonçant que la reconstruction d'un enfant est facilitée lorsqu'il peut voir sa mère au parloir, comprendre ce qui lui est reproché, être suivi psychologiquement. Pour un enfant, le fait de savoir sa mère en captivité en tente, sans avoir de nouvelles, ni d'explications est bien pire.

Pour conclure, la posture du gouvernement français ne cesse d'être décriée par les autorités locales kurdes, mais également par l'UNICEF, la Commission nationale Consultative des Droits de l'Homme, le Défenseur des droits, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Plus récemment, en février 2021, deux parlementaires, le sénateur communiste Pierre Laurent et le député LR-UDI Pierre Morel-A- l'Huissier ont également tenté de le faire infléchir en expliquant que *« Si nous continuons par inertie à cautionner le silence coupable de l'exécutif, alors nous aurons été les parlementaires qui ont laissé mourir des enfants innocents »*. François Hollande, ancien Président de la République, s'est positionné en faveur d'un rapatriement en urgence des enfants, un retour *des mères au cas par cœur*, et enfin, une judiciarisation rapide de celles-ci.

7 ans après l'apparition de l'Etat islamique et 2 ans après sa chute, la question du retour des femmes et enfants de Daech reste une question épineuse qui cristallise les tensions au sein de la population française. Sans doute que ce sont ces tensions qui rendent d'autant plus compliqué les décisions gouvernementales sur ce retour, en dépit de l'engagement de nombreuses associations, de personnalités et de collectifs pour que la patrie des Droits de l'Homme puissent accueillir ses enfants qui vivent dans une situation extrêmement préoccupante.

## Bibliographie :

AMMAR Hassan, « La France, critiquée pour des retours au compte-gouttes, rapatrie sept enfants de djihadistes de Syrie », Le Monde, 13 janvier 2021.

ARAMA Valentine, « Comment l'aide sociale se charge des enfants revenus de Syrie », Le Point, 30 septembre 2019, modifié le 22 juin 2020.

BOGHOSSIAN Elise, « Ces enfants-soldats enrôlés par Daech appelés "bombes à retardement", je les ai rencontrés », HUFFPOST, 17 août 2019.

HASTFELD Jean, DOSE Marie, PEREZ Stéphanie « La France doit-elle rapatrier les enfants du djihad ? », Ce soir -Le débat, France V, 19 février 2021.

PARMENTIER Sophie, « L'appel de deux parlementaires à rapatrier les enfants français prisonniers en Syrie : Ils sont innocents ! », France Inter, 17 février 2021.

SCHWARTZBROD Alexandra, « Le rapatriement des enfants de jihadiste », Libération, 2 décembre 2020.

« La France doit rapatrier les enfants français retenus en Syrie et les Français condamnés à mort en Irak », CNCDH, Communiqué de presse du 21 décembre 2020.

« Enfants français retenus en Syrie : la CNCDH demande leur rapatriement », Le Figaro, 21 décembre 2019.